



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Naturalisation

Question écrite n° 4966

Texte de la question

M Jean-Louis Masson demande à M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, de lui indiquer quel a été le nombre de naturalisations par mariage en 1987 et quels étaient les chiffres afférents à chacune des cinq nationalités les plus représentées.

Texte de la réponse

Reponse. - Le nombre des acquisitions de la nationalité française par mariage en 1987, soit au titre des dispositions de l'article 37-1 du code de la nationalité française (acquisition par déclaration) s'est élevé à 9 788, soit 6 093 hommes et 3 695 femmes. En l'état actuel du système statistique, il n'est pas possible de « croiser » ce type d'acquisition, distingué des autres formes d'acquisitions par déclarations, avec la nationalité d'origine des principaux intéressés. On connaît toutefois les cinq principales nationalités d'origine des acquérants de la nationalité française par déclaration (toutes déclarations confondues) ; ce sont, par ordre décroissant et toujours au titre de l'année 1987 : les personnes de nationalité portugaise, espagnole, marocaine, italienne et tunisienne. De manière approximative, il est possible de formuler pour ce qui concerne les acquisitions par mariage les ordres de grandeur suivants : personnes de nationalité portugaise, 1 780 ; personnes de nationalité espagnole, 1 120 ; personnes de nationalité marocaine, 970 ; personnes de nationalité italienne, 940 ; personnes de nationalité tunisienne, 510.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4966

Rubrique : Etrangers

Ministère interrogé : solidarité, santé et protection sociale, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : solidarité, santé et protection sociale, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 octobre 1988, page 3090